

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 3 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence d'Alain Claisse, 1^{er} Adjoint.

Présents : Mrs Claisse, Conduché, Pesson et Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusés : Mrs Deschamps, Desfarges et Pernet

Absent : M. Chades

Pouvoir : M. Deschamps à M. Claisse

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 6

Date de convocation : 23/09/2025

Date d'affichage : 23/09/2025

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Peynet Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

Compte-tenu de l'absence exceptionnelle de M. Deschamps, c'est M. Claisse, 1^{er} Adjoint, qui assure les fonctions de président de séance.

- Motion départementale « Protéger nos paysages, visages de l'Allier. Non à l'éolien industriel »

M. Claisse explique que, dans sa séance du 19 juin dernier, le Conseil Départemental a voté une motion demandant la suspension immédiate de l'instruction de tout projet éolien industriel sur son territoire.

En effet, les élus considèrent, entre autre, que plus des 2/3 des objectifs de production d'énergies renouvelables sont déjà atteints et que le Bourbonnais n'est pas un territoire de vent.

Cette motion a ainsi pour but de faire face à la pression croissante exercée pour le développement de ce type de projet, mais aussi de préserver la beauté des paysages de notre département. Il demande, pour cela, le soutien des collectivités de son territoire pour renforcer la voix de chacun.

M. Conduché trouve cette démarche étrange de la part du Département. Quant à M. Pesson, il l'a trouve également surprenante puisqu'elle va à l'encontre de la demande de l'Etat qui demandait aux communes, en 2023, d'identifier les zones ayant le meilleur potentiel pour accélérer le développement des énergies renouvelables.

M. Claisse rappelle justement, qu'à cette occasion, une grande partie de la population avait fait connaître sa position défavorable au sujet de l'éolien et que le Conseil Municipal avait voté, en 2015, une délibération interdisant, sur son territoire, le développement de ce type de projet pour ne pas nuire à l'activité touristique et notamment celle du camping.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de soutenir cette motion.

- Créances admises en non valeur

M. Claisse indique qu'une somme de 0,50 €, correspondant à un impayé de cantine, doit être désormais mandatée pour pouvoir être « liquidée ».

Il rappelle que, pour cela, le Conseil Municipal doit délibérer pour admettre ce montant en « non valeur ».

Vote : l'ensemble des membres est d'accord pour mandater cette somme à l'article 6541.

- Dégradation d'un logement communal par le locataire : prise en charge des réparations à ses frais

M. Claisse fait part de l'état des lieux de sortie de M. Rondeau, le 5 août dernier, du logement situé au 1 Place de l'Eglise, au cours duquel un certain nombre d'anomalies a été constaté par les deux parties (porte d'entrée dégradée, entretien de la maison inexistant,...).

Le logement ayant été repris par une nouvelle locataire le 11 août, les remises en état ont dû se faire rapidement ainsi que l'acquittement des factures correspondantes pour un montant de 714,10 €

La caution de M. Rondeau (549,26 €) n'a bien entendu pas été restituée mais elle ne suffit pas à couvrir la totalité des frais. Le Service de Gestion Comptable propose malgré tout de délibérer pour qu'un titre de recette, en partie payé par cette caution ainsi que par un trop perçu d'APL, soit émis à M. Rondeau. Il précise que si ce dernier ne paye pas la partie restante (58,90 €), le Comptable entamera les poursuites nécessaires à son encontre.

Vote : les conseillers approuvent à l'unanimité cette procédure.

- Aide à l'association « Suicide Ecoute »

Suite au passage du jeune marathonien Swami Fontaine, le 16 septembre dernier sur la commune, en mémoire d'un de ses collègues qui s'est suicidé en fin d'année 2024, M. Claisse fait part de la volonté du Maire de soutenir l'association « Suicide Ecoute » en lui versant une aide financière.

Mme Kahane exprime son accord mais souhaiterait, qu'en contre partie, l'association assure une intervention auprès des habitants de la commune. M. Pesson adhère à cette idée car n'importe qui, selon lui, peut malheureusement être concerné mais craint que le public ne réponde pas présent. Un article dans le prochain bulletin, expliquant les missions de cette association et les outils qu'elle met à disposition, semblerait être la meilleure piste.

M. Claisse prend bonne note de cette requête et demande désormais de statuer sur le montant de l'aide qui lui sera versée.

Vote : le Conseil Municipal se met d'accord, à l'unanimité, sur la somme de 100 €.

- Fonds de concours de la Communauté de Communes 2025 « Mise en valeur des communes »

M. Claisse rappelle que, comme chaque année, la commune peut prétendre à une aide de la Communauté de Communes pour des travaux de voirie, d'achat de matériel,... et ajoute que l'enveloppe s'élève cette année à 9 270 €.

Il est alors proposé de présenter les travaux de réfection du Chemin des Mas, votés en janvier dernier et déjà en partie subventionnés par le Conseil Départemental, ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur acquise en août pour améliorer le rapport énergétique et remplacer la chaudière à fioul du logement de l'ancien presbytère, soit les plans de financement suivants :

Travaux de voirie (HT)	Travaux de rénovation énergétique (HT)
- coût total : 19 925 € - Conseil Départemental : 3 985 € - fonds de concours : 4 635 € - autofinancement : 11 304 €	- coût total : 12 761 € - fonds de concours : 4 635 € - autofinancement : 8 126 €

Vote : l'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte que le fonds de concours soit sollicité pour les projets présentés.

- Questions diverses

> avenir du Comité des Fêtes

Mme Kahane explique que, malgré l'engouement de certains habitants, personne n'était présent à l'Assemblée Générale du 2 septembre dernier. Aussi, les membres actuels du bureau ne pouvant renouveler leurs candidatures, le Comité des Fêtes va malheureusement devoir être dissout.

M. Conduché regrette et pense qu'il serait plus sage de mettre l'association en sommeil. Mme Kahane n'en voit pas l'utilité notamment lorsque l'on compte le nombre d'associations de la commune déjà dans cette situation.

Mme Puravet demande ce que va devenir l'argent que détient l'association sur ses comptes. Mme Kahane répond que lorsque le matériel sera vendu, un bilan définitif sera réalisé et des dons à des associations, telles que la Coopérative Scolaire, seront effectués.

> chats errants

M. Pesson indique que la présence massive de chats dans la Rue du Moulin et les nuisances que cela provoque sont toujours d'actualité. Il précise que la mairie de Bellanaves réalise actuellement une campagne de stérilisation de chats errants et qu'il serait peut-être intéressant de se rapprocher de leurs services pour en connaître les modalités.

> état des routes départementales

M. Pesson souhaiterait que le Conseil Départemental régule la circulation sur la RD 284 qui a subi, avec les fortes chaleurs de cet été, des dégâts importants.

En effet, conscient qu'il est impossible d'empêcher les tracteurs de circuler, il estime cependant que les poids-lourds, guidés par leur GPS pour emprunter le trajet le plus court, pourraient rattraper la RD 987 en montant à la Bosse et ainsi contourner Boënât, dont la route n'est pas du tout adaptée aux passages d'aussi gros véhicules. Il s'agirait, selon lui, d'une solution non seulement économique pour le Département mais aussi plus sécuritaire pour les habitants du hameau.

M. Conduché en profite pour signaler que le fossé à proximité de La Croix des Bois est complètement inondé et qu'avec l'arrivée des gelées, le risque de verglas est accru. M. Claisse indique que M. Deschamps aurait déjà entamé une action auprès du CTER de Vicq à ce sujet.

Mme Chiron alerte, quant à elle, sur le comportement dangereux du propriétaire du château de Chalouze qui ne respecte pas toujours les « stop » et débouche sur la RD 998 sans s'assurer au préalable qu'aucun véhicule n'arrive.

> travaux achevés et à venir

M. Claisse dresse la liste des travaux dernièrement réalisés : le logement de l'école a entièrement été refait cet été pour pouvoir être reloué (environ 8 900 €) et le chauffe-eau du logement de la mairie a du être remplacé (900 €).

Reste encore à ce jour la réparation de la Place de l'Eglise dégradée par les derniers orages grâce à une solution de sable cimenté afin de la stabiliser davantage, la réfection du parking de la salle des fêtes, l'installation de la micro station d'épuration de la mairie et l'élagage des arbres menaçants sur la Place du Cuérail.

Mme Chiron se demande si l'enfouissement des lignes électriques, comme cela a déjà été réalisé dans le centre bourg, ne devrait pas être envisagé avec la multiplication des vents violents.

Mme Kahane aimerait quant à elle savoir si l'employé technique est satisfait de tout le matériel neuf récemment acheté. M. Claisse indique qu'il est effectivement désormais bien équipé et que, grâce à cela, il a réussi à prendre en main l'entretien de la commune en presque complète autonomie. Mme Chiron s'assure qu'il dispose d'équipements de sécurité adaptés et opérationnels (lunettes, chaussures de sécurité, etc...) ; M. Claisse lui explique que tous les accessoires lui sont bien mis à disposition et qu'il est libre, ensuite, de les renouveler dès que cela est nécessaire.

> renouvellement de l'électroménager

Mme Puravet souhaiterait savoir où en est le remplacement du frigo de la cantine qui n'a pas besoin d'après elle, d'être aussi sophistiqué que le précédent (partie congélateur inutile). M. Claisse indique que c'est en cours et prend note de sa remarque.

> formation gestes de premier secours

Mme Kahane fait part d'une de ses expériences dans une autre collectivité où la municipalité a organisé, pour ses agents et ses conseillers, une formation aux gestes de premier secours.

Elle estime que c'est très important et que cela pourrait même intéresser des habitants.

Viva Sioule ayant déjà organisé ce type de session avec un pompier d'Ebreuil, il lui est conseillé de se rapprocher du Centre de Secours pour en connaître les modalités.

> soirée jeux de société

Viva Sioule, qui anime régulièrement des soirées jeux de société sur le territoire, organise la prochaine rencontre à la salle des fêtes de Lalizolle le 28 novembre.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.